



Signataire : Boris Calame

Date de dépôt : 27 février 2023

Question écrite

Léman [genevois] et munitions : où en est-on ?

Voilà que le serpent du Léman mérite d'être exhumé. Rappelons-nous que dès 1992 la Confédération a étudié la problématique des munitions immergées dans les lacs suisses. 20 ans plus tard (2012) un rapport final est déposé qui conclut en « l'absence de besoins d'assainissement de ces munitions immergées ».

Différents textes parlementaires ont cherché à en savoir plus, notons ici la question écrite urgente n° 642, du 9 mai 2017, de M^{me} la députée Salima Moyard et portant le titre « Munitions dans le Léman : « circulez, il n'y a rien à voir ! » Vraiment ? »^{1 et 2} ; puis une autre question écrite urgente n° 1194, du 21 novembre 2019, de la même députée et portant le titre « Munitions dans le Léman : « circulez il n'y a rien à voir » Vraiment ? Episode 2 : instruction imparfaite du dossier ou mensonge en toute connaissance de cause ? »^{3 et 4}.

Suite à la découverte d'une pollution majeure au perchlorate de la nappe phréatique du Genevois, il faut noter que l'eau fournie depuis 2017 par les SIG provient quasiment exclusivement du Léman. Autant dire que Genève est directement tributaire de l'état sanitaire du Léman pour assurer les besoins vitaux en eau de sa population.

Aux yeux de la députée, les réponses données par le Conseil d'Etat (cf. supra) n'étaient pas satisfaisantes. Le Grand Conseil l'a suivie, à raison, dans ses questionnements et considérations, après travaux de la commission de

¹ <https://ge.ch/grandconseil/data/texte/QUE00642.pdf>

² <https://ge.ch/grandconseil/data/texte/QUE00642A.pdf>

³ <https://ge.ch/grandconseil/data/texte/QUE01194.pdf>

⁴ <https://ge.ch/grandconseil/data/texte/QUE01194A.pdf>

l'environnement et de l'agriculture, en renvoyant sa motion n° 2611^{5, 6 et 7}, du 13 janvier 2020, au Conseil d'Etat, le 2 juillet 2011, par 68 oui et 1 non.

S'en est suivie la réponse du Conseil d'Etat⁸ qui donne une feuille de route temporellement explicite des travaux à réaliser pour la période 2021-2022 et des objectifs 2023, soit :

- *phase de test de cadastration sur une zone définie, par une société privée, démarrage début décembre 2021 ;*
- *phase 1 : début 2022, phase de scanning « large » sur tout le petit-lac ;*
- *phase 2 : étude sur 2 autres zones de test avec sédimentation et types de munitions différents ;*
- *phase 3 : étude détaillée sur les zones de test avec analyse des munitions, étude environnementale ;*
- *phase 4 : préparation du cahier des charges pour l'appel d'offres public avec précisions sur les techniques optimales définies sur les zones de test ;*
- *phases 1 à 4 : en 2022 selon la prévision actuelle ;*
- *dès 2023, étude sur toute la partie genevoise du Léman.*

Avec les commentaires suivants :

Il a été décidé en été 2021 de commencer des investigations sur un secteur de 1,5 km² dans le petit-lac, où des munitions avaient déjà été repérées.

Suite à un appel d'offres, lesdites études ont démarré le 10 décembre 2021. Elles comprennent une reconnaissance par système de sonar à balayage latéral au moyen d'un magnétomètre tracté par bateau à 1 à 2 m au-dessus du fond, maillage 20 m, avec intervention ciblée d'un robot caméra sous-marin (ROV). Les résultats sont attendus prochainement.

Au regard de ce qui précède, mes questions au Conseil d'Etat, que je remercie par avance de ses réponses, sont les suivantes :

- 1. Dans la réponse du 19 janvier du Conseil d'Etat (M 2611-B), la planification des étapes 1 à 4 (cf. supra) courrait sur les années 2021 et 2022, avec notamment les résultats d'une reconnaissance par système de sonar et robot caméra sous-marin dont les résultats étaient attendus**

⁵ <https://ge.ch/grandconseil/data/texte/M02611.pdf>

⁶ <https://ge.ch/grandconseil/data/texte/M02611A.pdf>

⁷ <https://ge.ch/grandconseil/data/loisvotee/MV02611.pdf>

⁸ <https://ge.ch/grandconseil/data/texte/M02611B.pdf>

prochainement. Qu'en est-il alors aujourd'hui de l'analyse et de la publication des résultats ?

- 2. La motion votée demandait un rapport détaillé y relatif au Grand Conseil. Où en est-on de sa rédaction et de sa diffusion ?*
- 3. Quels sont les moyens humains et financiers qui ont été engagés, entre 2021 et fin 2022, sur cette thématique ?*
- 4. Quelles sont les mesures envisagées et/ou mises en œuvre pour l'année 2023, et quels sont les moyens humains et financiers alloués à cela ?*
- 5. Quelles sont les étapes suivantes d'investigation, quelle en est la planification et quels sont les moyens humains et financiers qui y seront dévolus ?*
- 6. Quelles sont les étapes à venir pour procéder, le cas échéant, à l'assainissement nécessaire et quels sont les moyens humains et financiers envisagés ?*
- 7. Quelles sont les participations convenues, à ce jour et par étapes identifiées, des différentes entités concernées ?*
- 8. Quel est l'impact de la présence de ces munitions pour le pompage, par les SIG, des eaux de boisson (sécurité, conduits, surcoûts,...) ?*
- 9. Quel est l'impact de la présence de ces munitions pour le projet GeniLac des SIG (sécurité, conduits, surcoûts,...) ?*